

« Renforcer l'expertise scientifique, pour être plus efficaces »

Entretien avec France Lert, présidente du conseil scientifique de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes).

La Santé en action : Quelle nouvelle expertise scientifique apportera la fusion de trois organismes dédiés à la santé publique¹ au sein de l'Agence nationale de santé publique ?

France Lert : Ce regroupement va permettre de rapprocher les données de la surveillance et celles des préventions primaire et secondaire. C'est un bénéfice. L'intégration dans une même agence permet de constituer, dans chaque domaine, une masse critique pluridisciplinaire qui peut être le point de départ de nouvelles stratégies de surveillance et de recherche. Le renforcement de cette dimension scientifique est une composante essentielle des politiques de santé publique, cela donne les moyens à la future agence d'être plus efficace dans ses missions. Les caractéristiques d'une population et les risques auxquels elle est exposée évoluent en permanence ; la compréhension des processus et les méthodes d'intervention aussi. La science est indispensable pour intégrer ces transformations dans la réflexion.

S. A. : Comment concilier sciences « dures » et sciences humaines ?

F. L. : L'approche multidisciplinaire des problèmes de santé est une nécessité, qui invite à s'entourer d'une diversité de compétences. La prévention face au virus Zika (si le risque pour l'enfant se confirme) ne peut se concevoir par exemple sans une connaissance de la vie des femmes, pour comprendre les mécanismes d'un éventuel report de grossesse et intervenir efficacement. C'est à la direction de composer ces équipes pluridisciplinaires par le jeu des recrutements et des mutations ;

mais il est difficile d'avoir à disposition tous les profils en interne. L'agence doit donc s'intégrer dans son univers scientifique au sens large pour assurer cette multidisciplinarité ; ses collaborateurs, en charge d'une thématique, devraient être encouragés à fréquenter leur communauté disciplinaire ou thématique, participer à des colloques ou des congrès, y compris à l'étranger, et publier des travaux pour permettre et consolider les collaborations. Il y a tout intérêt à s'ouvrir sur le monde extérieur et à travailler avec d'autres experts, en France, dans l'Union européenne et dans les pays avec lesquels nous partageons les mêmes modes de vie et préoccupations.

S. A. : Face aux inégalités croissantes, quel sera le rôle de l'agence nationale de santé publique ?

F. L. : Ces inégalités s'accroissent depuis plusieurs années pour différentes raisons, dont la détérioration de la situation économique et la crise de l'État-providence. Les politiques publiques pour améliorer la santé globale de la population doivent créer les conditions pour réduire ces inégalités. Cela ne peut se réduire à des mesures qui consistent à corriger les comportements des personnes. Il ne s'agit pas de supprimer l'intervention qui cible l'individu – particulièrement quand elle s'efforce de développer l'*empowerment*, ici la capacité de chacun d'agir sur sa santé –, mais de construire une société plus favorable à la santé de tous. Le corollaire en termes de surveillance est – et c'est fondamental – une mesure plus précise des inégalités sociales et territoriales dans la surveillance des populations, avec des méthodes qui garantissent la fiabilité de l'information, limitent l'intrusion dans la vie privée et évitent la stigmatisation de groupes sociaux, de quartiers ou de régions.

Il revient à l'agence de procéder à l'analyse rigoureuse des déterminants sociaux et environnementaux, afin d'interpeller les acteurs concernés. Ces déterminants ne se limitent pas en effet au champ de la santé : l'environnement, les transports, l'habitat, l'aménagement de la ville, le monde du travail sont autant de secteurs au sein desquels les politiques publiques devraient intégrer la protection de la santé. La prévention des effets de la canicule est un exemple ; elle renvoie aux individus en recommandant aux plus fragiles des mesures de protection, mais il faudrait aller plus loin, en repensant l'habitat, l'urbanisme pour que les personnes soient moins exposées à de fortes chaleurs.

S. A. : Quel est l'apport du conseil scientifique ?

F. L. : La santé publique pose une difficulté parce qu'elle nécessite une prise en charge sur le long terme, dont personne ne porte la responsabilité. L'agence doit renforcer son indépendance pour défendre ce plaidoyer. Bien sûr, la réactivité est indispensable face aux risques nouveaux. Mais il faut veiller à ce que les actions pour améliorer la qualité de vie de la population ne soient pas reportées au nom des situations d'alerte. C'est un équilibre délicat dont le conseil peut être le garant. Il s'assure que l'agence met en œuvre des modalités de surveillance et d'intervention, qui prennent en compte les changements que la science mesure et les méthodes qu'elle propose. C'est un accompagnement critique et bienveillant. ■

Propos recueillis par Nathalie Quéruel, journaliste.

1. Fusion entre l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes), l'Institut de veille sanitaire (InVS) et l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (Éprus).